



SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 16h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant, présidente.

Étaient présents : M. Serge Rigal, Mme Dominique Lenfant, M Didier Baudet, M. Jean Luc Mejecaze, Mme Michèle Fournier Bourgeade, , Mme Geneviève Lasfargues et M. Maxime Verdier

Sans pouvoir délibératif : M. Damien Jacques, services du Département mis à disposition, Mme Céline Malignon, Directrice du syndicat mixte.

Étaient excusés : M. Raphael Daubet, M. Philippe Lasvaux, M Christophe Proença.
Pouvoir :

Est élu secrétaire de séance : M. Maxime Verdier

Nombre de délégués titulaires présents : 7	En exercice : 12
Nombre de délégués suppléants présents : 0	Présents : 7
	Votants : 7

Date de la convocation : 30 Novembre 2020

Date d'affichage : 30 Novembre 2020

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020

Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020

1-2 Rapport sur l'exercice des délégations à la présidente

Dans le cadre de ses compétences, madame La présidente :

- a attribué la mission partielle de maîtrise d'œuvre pour le parking de la vallée à l'entreprise Colibris VRD, pour un montant de 8 200€ HT, soit 9 840 € TTC,
- a confié les travaux de dévégétalisation, purge et de sécurisation des aléas E32 et I2 à l'entreprise Relano, pour un montant de 4 650 € HT, soit 5 580 € TTC,
- A attribué une indemnité d'astreinte à M. David GAUTHIER, agent d'exploitation, adjoint technique principal, pour la période d'exploitation des parkings, des vacances de Toussaint pour l'année 2020. Il s'agit d'une indemnité d'exploitation correspondant aux missions confiées à l'agent (gestion du système d'exploitation des parkings d'entrée de site et du système d'alerte crue de la vallée) d'un montant de 159.20€.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

- prend acte de l'exercice des délégations à la Présidente.

1-3 Adhésion au service RGPD du CDGFPT et nomination d'un délégué à la protection des données

Au regard du volume important des nouvelles obligations légales imposées par le RGPD et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ». La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe du présent rapport, vous trouverez le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration du CDG 46.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser la présidente à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données,
- d'autoriser la présidente à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser la présidente à prévoir les crédits au budget 2021.

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine

Les travaux de réfection des installations électriques des combles des chapelles St Baise et Ste Anne ont été réalisés par les entreprises missionnées.

L'essentiel des travaux de mise en conformité des installations électriques a été réalisé en régie par les services techniques municipaux, intégrés en Investissement.

Les travaux de sécurisation des falaises réalisés, laissent apparaître 2 aléas plus que préoccupants, notamment une écaille très instable qui ne peut être clouée ni emmaillottée sans risquée de tomber. La purge est la seule solution technique : ces travaux sont en cours de chiffrage.

2.2 Réorganisation des flux et des mobilités

Travaux de requalification du parking de la vallée

Le parking de la vallée offrant en l'état actuel l'ombrage et son remplissage se faisant naturellement, les travaux de requalification de ce parking ont été programmés après ceux des 4 autres parkings.

Il est proposé d'engager les travaux cet hiver sur le parking de la vallée estimés à 100 000€ HT pour optimiser la capacité de station et des travaux de maçonnerie au droit du carrefour entre l'escalier métal et la caisse du parking estimés à 25 000 € HT. Une part d'aléa de 10% étant intégrée dans ces calculs.

Le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide les budgets pour ces 2 types de travaux pour le parking de la vallée,
- Décide d'engager les 2 consultations : pour les travaux de requalification du parking de la vallée et pour la maçonnerie, de manière à ce que les travaux soient réalisés avant la saison 2021.

Travaux de requalification de la corniche

Dans le cadre des travaux d'aménagement de cet hiver, le syndicat mixte est amené à réaliser des travaux sur le domaine public routier départemental (RD 200). Afin d'autoriser le syndicat mixte à occuper le domaine public routier départemental pour ces travaux, une convention a été rédigée et validée par la commission permanente du Département lors de la réunion du 7 décembre. Elle figure en annexe du présent rapport. Il convient que le conseil syndical délibère à son tour afin d'autoriser la signature de cette convention.

L'enjeu est notamment financier, puisque cette convention permet que les travaux réalisés sur le domaine public départemental soient éligibles au FCTVA pour le syndicat mixte.

Le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents :

- autorise la Présidente à signer la convention d'autorisation du domaine public départemental.

2.3 Requalification de l'expérience de visite

Bâtiments de premiers services : avenants aux marchés de travaux

➤ Avenant n°2 au marché - lot 4 -serrurerie

Le marché, notifié le 08/04/2019, dont le titulaire est l'entreprise Richard Métallerie, était d'un montant initial de 128 372.94 € HT, soit 154047.52 € TTC. Il a fait l'objet d'un avenant en mai 2020 suite auquel le marché était de 114 534.68 € HT.

L'avenant n°2 a pour objet le délai, la masse globale du marché et l'intégration de prix nouveaux, le tout est précisé dans le projet d'avenant annexé au présent rapport.

Le total des modifications s'élève finalement à - 12 753.96 € HT, soit une baisse du marché de 9.93% du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est à l'issue de ce deuxième avenant de 115 618.98 € HT soit 138 742.78€ TTC.

Après lecture du projet d'avenant, le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents accepte :

- D'intégrer les prix nouveaux dans les conditions décrites ci-dessus,
- D'ajuster la masse initiale du marché ainsi qu'indiqué ci-dessus,
- Et autorise la présidente à signer l'avenant correspondant.

➤ Avenant n°2 au marché – lot 6 - plâtrerie carrelage

Le marché, notifié le 8/04/2019, dont le titulaire est l'entreprise Oliveira, était d'un montant initial de 28 999.99€ HT, soit 34 800 € TTC. Il a fait l'objet d'un avenant en mai 2020 suite auquel le marché était de 31 396.81€ HT.

L'avenant n°2 a pour objet le délai, la masse initiale du marché et l'intégration de prix nouveaux, le tout est précisé dans le projet d'avenant annexé au présent rapport.

Le total des modifications s'élève finalement à – 4 082.50 € HT, soit une baisse du marché de 5.64% du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est à l'issue de ce deuxième avenant de 27314.31 € HT soit 32 777.17€ TTC.

Après lecture du projet d'avenant, le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents accepte :

- D'intégrer les prix nouveaux dans les conditions décrites ci-dessus,
- D'ajuster la masse initiale du marché ainsi qu'indiqué ci-dessus,
- Et autorise la présidente à signer l'avenant correspondant.

➤ Avenant n°2 au marché - lot 9 – électricité

Le marché, notifié le 8/04/2019, dont le titulaire est l'entreprise INEO MPLR Réseaux MP, était d'un montant initial de 71 521.00€ HT, soit 85 825.20 € TTC. Il a fait l'objet d'un avenant en mai 2020 suite auquel le marché est passé à 78 382.43€ HT.

L'avenant n°2 a pour objet le délai, la masse initiale du marché et l'intégration de prix nouveaux, le tout est précisé dans le projet d'avenant annexé au présent rapport.

Le total des modifications s'élève finalement à + 10283.91 € HT, soit une hausse du marché de 14.37% du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est à l'issue de ce deuxième avenant de 81 804.91€ HT soit 98 165.89€ TTC.

Après lecture du projet d'avenant, le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents, accepte :

- D'intégrer les prix nouveaux dans les conditions décrites ci-dessus,
- D'ajuster la masse initiale du marché ainsi qu'indiqué ci-dessus,
- Et autorise la présidente à signer l'avenant correspondant.

Projet d'interprétation : avancement du projet

La réflexion sur les outils de valorisation du site mobilise de nombreux acteurs du territoire. Améliorer l'expérience de visite par un programme d'actions multiacteurs de médiation va nécessiter des positionnements à la fois sur des questions d'ordre touristique, patrimonial et culturel.

A l'issue de la réunion du 8 décembre, une synthèse des enjeux et des propositions d'orientations stratégiques sera présentée aux élus début 2021. Il y a lieu, à ce stade de la réflexion, de s'assurer du partage de ce socle et de cadrer les étapes suivantes de l'étude : quels moyens possibles ? quels dispositifs et quelle programmation dans le temps ?

Maquettes d'orientation : avancement du projet

Un marché pour la conception, la fabrication et la pose de 5 maquettes d'orientations sur les 5 parkings a été attribué à l'équipe Le Toucher Minuscule le 19 mars 2020.

Les premières réunions du groupe de travail avaient pour but de déterminer collégialement une "identité" du site en juin et juillet. Elle s'est poursuivie avec des propositions du bureau d'étude affinées au fur et à mesure des réunions. La version « idéale » de la maquette a été approuvée tant par la DREAL que par l'ABF. Le groupe de travail a demandé à ce que certains points soient chiffrés en option car il apparaissait déjà en septembre que l'enveloppe budgétaire risquait fort d'être insuffisante.

Le bureau d'étude a récemment lancé l'usinage de la face supérieure du prototype. Cet objet est réalisé dans un matériau qui ne peut être installé en extérieur. (photo ci-après du travail en cours), alors que les maquettes ont vocation à être en extérieur.

Il a pu récemment établir 2 chiffrages pour la fabrication et la pose.

Hypothèse 1 : une maquette dont seule la face supérieure est usinée et dont le piètement est simple à produire et à mettre en œuvre. Pour cela, il est nécessaire de compléter l'enveloppe budgétaire de 3 000€ pour ajuster à 48 000€ le marché du Toucher minuscule.

Hypothèse 2 : la maquette « idéale » imaginée au fil des réunions - une maquette dont les 2 faces sont usinées et dont le piètement est complexe, mais conçu pour répondre aux enjeux d'insertion paysagère. Pour cela, un complément de 15 000 euros est nécessaire car estimé à 60 000€ tout en faisant des concessions et des efforts (4 maquettes au lieu de 5, participation à la pose en réalisant le terrassement en régie).

Mr Rigal regrette que le bureau d'étude n'ait pas fait part plus tôt et même dès son offre à la consultation des réserves quant à la finesse du résultat escompté.

M Baudet explique que la maquette ne sera finalement pas seulement un mobilier d'orientation mais aussi un mobilier d'interprétation du site.

Céline Malignon précise que ce type de marché est peu commun, que le cahier des charges ne précisait pas la finesse de réalisation, mais un gabarit moyen. Avec le recul, il eut fallu isoler les deux étapes en deux marchés : 1/la conception de la maquette jusqu'à la réalisation du prototype 2/la fabrication et pose des exemplaires attendus.

Afin de pouvoir poursuivre le travail, il est nécessaire que le conseil syndical se positionne sur le parti pris et notamment sur l'ajustement budgétaire que cela induit.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- De poursuivre l'opération et la mission du Toucher Minuscule,
- De statuer sur un complément de 14 999.90 euros à l'enveloppe budgétaire de cette opération « maquettes d'orientation » pour tendre vers du mobilier
- Et d'inscrire au budget parking, opération maquette, les crédits correspondants.

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3-1 : Décision modificative n°2 au budget 2020

Subvention d'équilibre – précisions et correction de l'erreur d'imputation

Le budget annexe des parkings pour l'année 2019 n'a pu être à l'équilibre du fait des dysfonctionnements d'exploitation des parkings. Dans le cadre du conseil du 26 juin 2020, les délibérations portant approbation du budget annexe Parking 2020 du syndicat mixte et celle portant approbation du budget principal n'avait pas explicitement précisé la prise en charge du déficit et l'article budgétaire était erroné (imputé dans le cadre du budget primitif à l'article DF 6521 ; ce compte concerne bien l'attribution de subvention à des SPIC mais s'utilise lorsque le BP doit intervenir très régulièrement pour que le BA parvienne à s'équilibrer).

Le conseil syndical, à l'unanimité:

- approuve la prise en charge à titre exceptionnel du déficit 2019 du budget annexe des parkings par une subvention exceptionnelle du budget principal d'un montant de 54 305.98 € imputée à l'article DF 67441,
- Que ce déficit 2019 du budget parkings soit financé intégralement par la subvention d'équilibre du budget principal de l'exercice 2020.

Intégration des travaux réalisés en régie

Dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle d'accès au château, les travaux d'abattage des arbres situés dans le cône de visibilité et de clôture des terrains du carrefour ont pu être réalisés en régie. Il est nécessaire d'intégrer comptablement en investissement les 1024.92€ de fournitures et les 102h de temps passé, le tout étant réglés à ce jour en fonctionnement. Pour cela, il faut prévoir au budget les écritures d'ordre suivantes :

- Une recette de 3 058.80 € en fonctionnement au chapitre 042, article 722,
- Un mandat de 3 058.80 € en investissement au chapitre 040, article 2315.

Dans le cadre de la sécurisation du patrimoine emblématique, une partie des travaux de mise en conformité des installations électriques a pu être réalisée en régie, cela concerne les bâtiments de la chapelle Notre Dame et de la basilique Saint Sauveur. Il est nécessaire d'intégrer comptablement en investissement ces travaux réglés à ce jour en fonctionnement (1 190.40 € de fournitures et 70h de temps passé), en inscrivant au budget les écritures d'ordre suivantes :

- Une recette de 2 586.20 € en fonctionnement au chapitre 042, article 722,
- Un mandat de 2 586.20 € en investissement au chapitre 040, article 21318

Ce montant sera réparti pour un quart sur le bâtiment de la basilique et pour les ¾ sur la chapelle Notre Dame.

Jean Luc Mejecaze rappelle qu'avant d'envisager des restaurations du patrimoine, il y a lieu de prêter attention au système électrique et de mettre en sécurité ces bâtiments.

Avance forfaitaire

Pour régulariser le remboursement des avances forfaitaires de la voie nouvelle, il y a lieu d'abonder les écritures d'ordre :

- Chapitre 041 – Recettes d'investissement article 238 – 114 + 15 237.97€
- Chapitre 041 – Dépenses d'investissement – article 2315-114 + 15 237.97€

Augmentation des crédits pour la sécurisation des falaises

Vu le niveau d'instabilité, et la situation centrale des aléas (esplanade Michelet en contrebas), il est plus sage de programmer ces travaux de sécurisation sans attendre le vote du BP 2021.

Il est proposé au Conseil dans le cadre de la DM du budget principal :

- de réduire les crédits de la ligne voie nouvelle de 8 928 euros sur laquelle il reste à l'article 2315 opération 114, 321 166.62 euros et nous n'avons pas besoin de tant de crédits d'ici le vote du BP 2021)
- pour abonder la ligne sécurisation des falaises (article DI 2317 opération 121) de 8 928 euros, cela permettrait de lancer la commande à l'entreprise Relano et de réaliser les travaux durant la période calme du site.

➤ Ajustement de crédits concernant les amortissements de subventions

A la demande du trésorier, il faut ajuster les crédits concernant les amortissements dans la mesure où cela n'intégrait pas les amortissements des fonds de concours apportés ces dernières années à différentes collectivités pour les travaux de signalisation routière, d'installation des bornes de recharge de véhicules électriques, et les travaux sur les réseaux.

Il est proposé d'amortir les subventions versées aux collectivités pour les travaux sur 5 ans. Il est proposé d'inscrire les écritures d'ordre suivantes :

- en fonctionnement
 - dépenses article 6811 – chapitre 042 : + 11 100 euros
 - recettes : article 777 - chapitre 042 : + 11000 euros
- en investissement
 - dépenses article 13911 chapitre 040 : +11 000 euros
 - recettes article 2804131 chapitre 040 : + 11 000 euros

L'ensemble des écritures est repris ci-dessous :

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte la deuxième décision modificative au budget principal récapitulée dans le tableau ci-après :

3-2 : Décision modificative n°2 au budget annexe des parkings 2020

Avance de trésorerie au budget principal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement		5 645.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		5 645.00 €		
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		11 100.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		11 100.00 €		
D 6521 : Déficit budgets annexes	54 305.98 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	54 305.98 €			
D 67441 : Subv.aux SPIC,budgets annexes		54 305.98 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		54 305.98 €		
R 722 : Immobilisations corporelles				5 645.00 €
R 777 : Subv.transférées au résultat				11 100.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				16 745.00 €
Total	54 305.98 €	71 050.98 €		16 745.00 €
INVESTISSEMENT				
D 13911 : Etat et ét.s. nationaux		11 100.00 €		
D 21318 : Autres bâtiments publics		2 586.20 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		3 058.80 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		16 745.00 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		15 237.97 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		15 237.97 €		
D 2315-114 : déviations routières	8 928.00 €			
D 2317-121 : SECURITE FALAISE		8 928.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 928.00 €	8 928.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				5 645.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				5 645.00 €
R 2804131 : Dépt : Biens mobiliers, matériel				11 100.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				11 100.00 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle				15 237.97 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				15 237.97 €
Total	8 928.00 €	40 910.97 €		31 982.97 €
Total Général		48 727.97 €		48 727.97 €

Le budget principal manque de 60 000 euros de trésorerie à ce jour pour boucler l'année 2020, compte tenu du versement différé d'une partie de la subvention aux travaux de la corniche (solde du 1^{er} acompte de 59 350 € à percevoir début 2021) et de la subvention pour la voie nouvelle (259 350 € à percevoir de la Région le plus tôt possible. Percevoir la subvention début 2021 permettrait d'éviter d'avoir à créer une ligne de trésorerie au budget principal).

Le rythme des travaux de la corniche induit des dépenses importantes dès mi-Janvier, avant que le budget ne soit voté et donc que les participations statutaires ne puissent être appelées.

On peut estimer à 100 000 euros le besoin de trésorerie du budget principal pour tenir jusqu'à fin Février si les subventions sont versées d'ici là.

Le budget annexe des parkings est à ce jour largement excédentaire dans la mesure où le solde de l'emprunt a été débloqué, et que les travaux vont s'échelonner encore sur 6 mois pour l'essentiel. Les travaux de requalification du parking de la vallée (estimés à 100 000 euros) par exemple sont programmés pour Février et Mars. La consolidation de la berge de l'Alzou ne peut être envisagée avant l'automne 2021.

Il est proposé au conseil syndical :

- D'accepter que le budget annexe des parkings accorde une avance de trésorerie au budget principal en raison de la perception différée des subventions pour la corniche et la voie nouvelle, pour un montant de 100 000 euros qui sera remboursé au plus tard fin Mars 2021.

Inscriptions de crédits supplémentaires

Fonctionnement

Le déblocage du solde du crédit pour les travaux des parkings nous impose d'abonder la ligne budgétaire des intérêts réglés à l'échéance de 23 210.03 € (article 66111 en dépense de fonctionnement).

Pour rembourser l'assurance d'un visiteur suite à un incident de barrière sur un véhicule, il y a lieu d'inscrire à l'article 678 « charges exceptionnelles » la somme de 161.99€.

La section de fonctionnement était excédentaire lors du vote du budget primitif et elle le reste en intégrant les dépenses supplémentaires indiquées ci-dessus.

Investissement

L'avance forfaitaire de 4 370.88 euros versée au 2312 opération 100 à l'entreprise Marion en 2018, pour être intégrée aux travaux, nécessite les inscriptions suivantes qui correspondent à des opérations d'ordre :

- RI + 4 370.88 euros au 238-100 chapitre 041
- DI + 4 370.88 € au 2312-100 chapitre 041

Pour réaliser l'avance de trésorerie au budget principal, il y a lieu d'inscrire en dépense d'investissement à l'article 2763 la somme de 100 000 €. La section investissement s'équilibre avec l'inscription en recettes d'investissement à l'article 021 de 100 000 €.

Selon la position arrêtée concernant les maquettes, il y a lieu ou non de conforter l'enveloppe budgétaire dédiée aux maquettes d'orientation (article 2315 opération 108) qui s'élève à 45 000 euros à ce jour. Prélever les 14 999.90€ en dépenses imprévues pour abonder l'article 2315-108 d'autant.

L'ensemble des écritures est repris dans les tableaux ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	1 251.34 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 251.34 €			
D 023 : virement à section investis.		100 000.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		100 000.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		23 210.03 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		23 210.03 €		
D 678 : autres charges exception.		161.99 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		161.99 €		
Total	1 251.34 €	123 372.02 €		
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues (invnt)	15 000.00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	15 000.00 €			
D 2312-100 : Parking du Château		4 370.88 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		4 370.88 €		
D 2315-108 : Maquettes d'orientation		15 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		15 000.00 €		
D 2763 : Créances sur collectivités publ.		100 000.00 €		
TOTAL D 27 : Autres Immos financières		100 000.00 €		
R 021 : Virement section exploitation				100 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				100 000.00 €
R 238-100 : Parking du Château				4 370.88 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				4 370.88 €
Total	15 000.00 €	119 370.88 €		104 370.88 €
Total Général		226 491.56 €		104 370.88 €

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2020 - Dépenses

	Libellé	BP2020	DM1	DM2	Budget 2020
CHAPITRE 002		54 305.98			54 305.9
	2 report du déficit de fonctionnement	54 305.98			54 305.9
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		10 000.00			
	22 Imprevus	10 000.00	- 8 748,66	- 1 251,34	0.0
CHAPITRE 023		0.00		100 000.00	100 000.0
	23 virement à la section investissement	0.00	0.00	100 000.00	100 000.0
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		120 807.75			
	6061 fournitures non stockables (eau, électricité...)	18 500.00	- 8 600,00		
	6063 fournitures d'entretien et petit équipement	4 200.00	+ 4 200,00		
	6064 fournitures administratives	200.00	+ 74,00		
	6066 Carburant	900.00	+ 500,00		
	6068 Autres matières et fournitures	0.00	+ 250,00		
	611 Contrats prestations de services	2 500.00	+ 2 870,00		
	6132 Locations immobilières	0.00	+ 1 206,00		
	6135 Locations mobilières	3 107.75			
	6137 redevance droit de passage	0.00			
	6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers				
	61551 Matériel roulant	0.00			
	61558 Entretien et réparations sur biens mobiliers	8 000.00			
	6156 maintenance	620.00			
	6162 Assurance	0.00	+ 6 104,00		
	6168 Autres assurances	8 000.00	- 5 029,00		
	618 Versement à des organismes de formation	1 140.00			
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				
	6225 Indemnités au comptable et régisseurs	690.00			
	6226 Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0.00			
	6227 Frais d'actes et de contentieux acquisitions foncières, avocats...	0.00			
623	Publicité, publications, relations publiques				
	6231 Annonces et insertions	0.00			
	6233 Foire et expositions	0.00			
	6236 Catalogues et imprimés	4 600.00	- 1 500,00		
	6238 Frais divers de publicité				
625	Déplacements, missions et réceptions				
	6251 Voyages et déplacements	0.00			
	6256 Missions: personnel	700.00			
	6257 Receptions	300.00			
	6248 Transport de biens divers	5 000.00			
6261	Frais postaux	0.00			
6262	Téléphone	10 800.00			
	627 services bancaires et assimilés	12 550.00	+ 5 613,00		
	6287 Remboursement de frais	39 000.00			
CHAPITRE 063 : impôts taxes et versements assimilés		261.00			
	63512 Taxes foncières	0.00			
	637 autres impôts, taxes (versement taxe séjour à cauvador)	261.00			
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		111 177.00			
	6332 cotisations au FNAL	670.00	+ 200,00		
	6336 cotisation CNG CG de la FPT	0.00			
	6338 autres impôts et taxes	231.00	+ 50,00		
	6411 rémunération personnel non titulaire	75 440.00			
	6412 Congés payés	1 386.00			
	6414 Indemnités et avantages divers	4 800.00			
	6415 Supplément familial	22.00	+ 10,00		
	6451 URSAFF	22 501.00	+ 2 100,00		
	6453 cotisations caisses de retraite	3 120.00	+ 300,00		
	6454 cotisation assedic	3 007.00	+ 400,00		
	6475 medecine du travail	0.00			
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		4.00			
	658	4.00			
	6532 Frais de mission élus	0.00			
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		43 165.40			
	66111 Intérêts des emprunts et dettes	43 165.40	+ 23 210,03		
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		0.00			
	673 titre annulé (exercice antérieur)				
	678 charges exceptionnelles		+ 161,99		
CHAPITRE 69 : AUTRES CHARGES		0.00			
	695 impôts sur les bénéfices	0.00			
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		0.00			
	6 811 dotation amortissement	0.00			
	TOTAL	339 721.13	0.00	122 120.68	461 841.8

FONCTIONNEMENT 2020 : Recettes

	Libellé	BP 2020	DM 1	DM 2	
CHAPITRE 70 Ventes de prestations		410 000.00	0.00	0.00	410 000.0
	706 prestations de services	410 000.00	0.00	0.00	410 000.0
	7087 Remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.0
CHAPITRE 75 Autres produits gestion courante		0.00	0.00	0.00	
	7541 Redevance de Stationnement	0.00	0.00	0.00	
	753 Perception taxe de séjour	0.00	0.00	0.00	
	7588 Autres	0.00	0.00	0.00	
	7718 Autres produits exception op gestion	0.00	0.00	0.00	
CHAPITRE 77		54 305.98	0.00	0.00	54 305.9
	774 Subvention exceptionnelle venant du budget principal	54 305.98	0.00	0.00	54 305.9
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		35 168.65	0.00	0.00	35 168.6
	722 production immobilisées (moe parkings et OPC BS en régie + MOBILIE)	35 168.65	0.00	0.00	35 168.6
	777042 Amortissements subv.	0.00	0.00	0.00	0.0
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		0.00	0.00	0.00	0.0
	002 Affectation du résultat année N-1	0.00	0.00	0.00	0.0
	TOTAL	499 474.63	0.00	0.00	499 474.6

BUDGET PARKING - SECTION INVESTISSEMENT : Dépenses 2020

		Budget 2020	DM1	DM2	Budget à l'issue de la DM2
020	Imprévus	15 000.00	-0,10	-14 999,90	0,00
100	Parking du château	638 055.30	0,00	0,00	638 055.30
2111	acquisition foncière	12 000.00	0,00	0,00	12 000.00
2312	terrains	55 000.00	0,00	0,00	55 000.00
2313	construction	471 055.30	0,00	0,00	471 055.30
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Parking de la vallée	258 177.26	231 525.60	0,00	489 702.86
2312	terrains	12 893.40	+ 231 525,60	0,00	244 419.00
2313	construction	245 283.86	0,00	0,00	245 283.86
102	Parking des Garennes	313 301.00	- 41 525,61	0,00	271 775.39
2312	terrains	285 441.00	- 41 525,61	0,00	243 915.39
2313	construction	0,00	0,00	0,00	0,00
238/23	avance forfaitaire	27 860.00	0,00	0,00	27 860.00
103	Parking de l'Hospitalet	1 064 139.45	-190 000.00	0,00	874 139.45
2111	acquisition foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	terrains	692 095.45	-183 000,00	0,00	509 095.45
2313	construction	372 044.00	- 7 000,00	0,00	365 044.00
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
107	Parking du Garroustié	26 192.00	0,00	0,00	26 192.00
2312	terrains	26 192.00	0,00	0,00	26 192.00
104	Système exploitation des flux	371 557.79	0,00	0,00	371 557.79
2151	installations complexes spécialisées	371 557.79	0,00	0,00	371 557.79
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
105	Gestion stationnement sauvage	8 128.15	0,00	0,00	8 128.15
2315	immos en cours-inst techniques	8 128.15	0,00	0,00	8 128.15
106	Prestations communes	54 158.78	0,00	0,00	54 158.78
2313	immos en cours-constructions	54 158.78	0,00	0,00	54 158.78
108	Maquettes d'orientation	45 000.00	0,00	14 999.90	69 999.90
2315	immos en cours-inst techniques	45 000.00	0,00	14 999.90	59 999.90
Hors opération			0,00	100 000.00	199 775.74
2181	intégration premier équipement				0,00
2188	intégration premier équipement et matériel voirie	4 000.00	0,00	0,00	0,00
2182	matériel de transport	8 500.00	0,00	0,00	8 500.00
2183	matériel bureau et informatique	1 335.20	0,00	0,00	1 335.20
2184	meublier	4 297.60	0,00	0,00	4 297.60
1641	remboursement crédit	85 643.04	0,00	0,00	85 643.04
2763	avance de trésorerie au budget principal - créance collectivité	0,00	0,00	100 000.00	100 000.00
041 et 040	amortissement et changement de comptes	63 028.55	0,10	4 370.88	67 399.53
2313/040	intégration MOE P et OPC bâtiments de services	35 168.55	+0,10	0,00	35 168.65
2138/040	travaux en régie mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
2313/041	remboursement avances forfaitaires	27 860.00	0,00	+4370,88	32 230.88
	Total	2 860 514.02	-0,01	104 370.88	2 960 884.89

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la deuxième décision modificative au budget annexe des parkings.

* * *

Mme Fournier Bourgeade,

Visio

M. Didier Baudet



M. Vincent Labarthe

Mme Geneviève Lasfargues

Visio

Mme Dominique Lenfant,



M. Jean Luc Mejezaze



M. Serge Rigal



M. Maxime Verdier

Visio